

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Contre : 0 Pour : 13

Date de convocation : 18 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité Directeur
de l'Office de Tourisme
DE LA GRANDE MOTTE**

Séance du 30 janvier 2023

N° 133

Objet : Mise à jour Tarifs Palais

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 15h00, le Comité de Direction dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphan ROSSIGNOL, à la mairie de La Grande Motte.

Présents : S ROSSIGNOL-T BOUVAREL-J JENIN VIGNAUD-P ABEL-S DE SAN FELIX-H PARENA-C CERTOUX-A LASSERAND-J KERUZORE-S BEZINE-V BOUDET-R GIUSTI-M FRAISSE

Absents excusés : I BERGER-B REY-C BERGER-O BALLANT-J SERIE-I JOULIE-C CAFFIN-K MONGE-J MESTRE-S DELACHAUSSEE

Assistaient à la séance : L PASQUET – J ARNAUD

Le président expose :

Suivant les délibérations 26, 27 et 28 du 5 novembre 1996 relatives à la prise en charge de la gestion du Palais des Congrès par l'OMT et l'autorisation préfectorale de commercialisation n° AU 034 98 0002 en date du 12 mars 1998, je vous propose une nouvelle mise à jour des tarifs de vente des prestations du Palais des Congrès dont la dernière mise à jour avait été adoptée par délibération n°82 du Comité Directeur en date du 27 janvier 2023. Nous avons ajouté par délibération n°278 du 13 mai 2019 la possibilité d'une remise allant de 20% à 40% uniquement sur la location d'espaces pour les périodes suivantes :

- Janvier : semaine 2, 3 et 4
- Juillet-Août : semaine 29, 30, 31, 32, 33

Et par délibération n°54 du 26 mai 2021 TARIF SPECIAL VOLUMETERIE (à partir de 15 locations de salle/an par le même groupe)

-30% sur la location de salle

Je vous propose de valider la nouvelle grille de tarifs en pièce jointe

Où l'exposé, et après avoir délibéré, le comité approuve la décision à l'unanimité.

Le Président,
Stéphan ROSSIGNOL